

**SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS
de la ville d'Aix-les-Bains
MERCREDI 11 OCTOBRE 2023**

Délibération N° 22/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le onze octobre à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, légalement convoqué sur première convocation, s'est réuni au centre des congrès, sous la présidence de Madame Michelle BRAUER, Vice-présidente du CCAS.

Nombres d'administrateurs :

En exercice	17
Présents	10
Votants	10

Etaient présents :

Mme Michelle BRAUER, M Daniel MANSOZ, Mme Geneviève CHOULET, M Guy JANET-MAITRE, Mme Céline NOEL LARDIN, M Jean Marc VIAL, M Maxime BERTRAND, Mme Fatiha BRUNETTI, M André GRANGER, Madame Chantal CURTELIN. et Madame France BRUYERE (pour la désignation du Vice-président délégué et les délégations de pouvoir et de signature du CA au Vice-président délégué)

Décision modificative

Il est nécessaire de procéder à des ajustements de la maquette financière du budget afin d'alimenter un chapitre pour lequel les prévisions budgétaires ont été sous évaluées en mobilisant des recettes nouvelles.

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Dénomination	Dépenses		Recettes	
			Baisse de crédit	Hausse de crédit	Baisse de crédit	Hausse de crédit
11	60612 (RJF)	Energie électricité		60 000,00		
11	60612 (CCAS)	Energie électricité		10 000,00		
11	611 (ASV)	Contrat de prestation de service		2 235,00		
11	615221 (RJF)	Bâtiment public		1 165,00		
12	64111 (RJF)	Rémunération principale	-34 000,00			
12	64111 (ASV)	Rémunération principale	-20 000,00			
65	6561	Secours urgence		3 400,00		
70	7082	Commissions				1 600,00
74	74718 (RJF)	Autres recettes Etat				19 200,00
74	7478 (RJF)	Autres organismes				2 000,00
TOTAL			-54 000,00	76 800,00		22 800,00

Après en avoir délibéré le conseil d'administration se prononce à l'unanimité sur les ajustements proposés plus haut et autorise le président à procéder à toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité :
10 voix pour

Fait à Aix-les-Bains le 12/10/2023

Acte rendu exécutoire
Après envoi à la Préfecture le 12/10/23
Et affichage du 12/10/23

Brauer h
pour le Président et par délégation,
la Vice-présidente
Michelle BRAUER

